



Fiche métier annexée au contrat de travail

Par littlelamb68

Bonjour,

Dans un contrat de travail proposé par une administration de la fonction publique d'Etat, la description des fonctions exercées fait l'objet d'une fiche métier annexée au contrat.

Cette fiche métier porte la mention "ce document est non contractuel"

Si cette fiche métier est non contractuelle comment justifier d'un éventuel glissement de tâches ?

Par kang74

Bonjour

Vu vos multiples questions, , peut-être faudrait-il se demander si un contrat de droit public est bien pour vous .

La fiche métier n'est donnée qu'à titre informatif et n'est pas opposable aux faits de faire d'autres tâches nécessaires dans le cadre de votre fonction .

Le principe est : vous devez faire ce que votre hiérarchie attend de vous .

Ce n'est pas un lien de subordination mais un devoir d'obéissance qu'on attend d'un agent de la fonction publique .

La nuance est importante .